Annexe Politique environnementale
Lots épicerie

Engagement du candidat s'agissant de la politique environnementale de l'entreprise	Nom et adresse de la société:

Politique environnementale globale du candidat en matière d'approvisionnement

Politique du candidat en terme de protection des ressources naturelles animales ou végétales (exemples : recours à des fournisseurs disposant de chartes éco-responsable, produit de la mer issu de pêche et d'aquaculture responsables, modes de culture ou sélection de produits selon des critères environnementaux, etc).	

Politique du candidat en matière de référencement de produits «loi egalim»

Nombre de références (pour chacun des lots sur lesquels le candidat postule) de produits entrant dans le décompte des 50% des produits de qualité et durables *(article 24 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite «Egalim»)*.	

Politique du candidat en matière d'emballage et réduction des déchets

Politique d'emballage et de conditionnement des produits (réduction du plastique, récupération des emballages, recyclage, valorisation des déchets);	

Politique du candidat en matière de prise en compte de la notion de circuits courts

Politique du candidat en terme de développement de filières d'approvisionnement destinées à réduire les distances et les délais de transport entre sites de production et sites de livraison des clients ;	

Politique du candidat en matière de gestion des ressources naturelles sur les sites de stockage

Politique du candidat en terme de gestion des ressources naturelles (eau, énergie, consommables) sur les sites de stockage	

Fait à , le

Pour le candidat,